

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 37 (2000)  
**Heft:** 1445

**Rubrik:** Marché de l'électricité

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Beaucoup de perdants

***Du verdict populaire sur les taxes énergétiques, les producteurs d'électricité sortent perdants. Mais leur situation n'est pas dramatique.***

**L**A STRATÉGIE FUT pensée et conduite de main de maître. La gauche, les Verts et les cantons de montagne, unis, sont parvenus dans un premier temps à lier l'entrée en vigueur de la Loi sur le marché de l'électricité (LME) à l'acceptation par le peuple des taxes énergétiques. Ainsi les préoccupations écologiques des premiers rejoignaient les intérêts économiques des seconds, craignant pour la survie de leurs barrages, parfois lourdement endettés, dans un marché libéralisé. En effet, une partie du produit de ces taxes devait aider les électriciens à passer le cap difficile de la fin du monopole.

Ce couplage n'a pas trouvé grâce aux yeux du Conseil des Etats. Mais la même coalition, jamais à court d'idées, a alors fait reporter le débat sur la LME après la votation du 24 septembre, sous prétexte d'attendre le verdict populaire.

De ce verdict triplement négatif, personne pourtant ne sort vainqueur. Ni les partisans d'une rapide libéralisation qui devront attendre jusqu'en 2002 au plus tôt, ni la gauche et les Verts parce qu'ils n'ont pas convaincu l'opinion de la nécessité d'une réforme fiscale écologique et d'un soutien aux énergies renouvelables, ni les cantons alpins qui désormais ne pourront compter sur une aide financière substantielle.

## **Le risque de faillites n'est plus d'actualité**

Les producteurs d'électricité, en refusant d'appuyer les taxes écologiques, ont perdu toute légitimité à revendiquer une aide publique. Mais leur situation n'a rien de dramatique. En effet, le tableau pessimiste qu'ils brossaient en 1997 – huit milliards d'investissements non amortis et le risque de

faillites en chaîne – n'est plus d'actualité. Profitant du retard apporté à l'adoption de la LME et grâce à la situation de monopole dont ils jouissent encore, les producteurs d'électricité ont procédé à des amortissements massifs. Ainsi EOS, l'une des sociétés les plus endettées, a pu réduire sa dette de plus d'un tiers l'an dernier.

## **Aide ciblée**

Dès lors, seule se justifie une aide ciblée aux quelques entreprises qui connaissent de réelles difficultés, notamment en Valais et dans les Grisons. Mais la Confédération ne fera pas de cadeaux. Elle consentira des prêts avec intérêts gagés par un dépôt d'actions. Ainsi en a décidé la commission du Conseil des Etats, une solution qui sera très certainement confirmée par le Parlement. *jd*

## **POLITIQUE BUDGÉTAIRE**

# A Genève, on repart comme en 14

**A**PRÈS DIX ANNÉES de vaches maigres, les finances publiques genevoises, reprise économique aidant, retrouvent les chiffres noirs. Du moins si l'on en croit le projet de budget pour l'an prochain. Pourtant le canton est encore loin de faire preuve d'une bonne santé financière.

On comprend la satisfaction de la cheffe du département des finances qui, après que le canton a souffert d'une longue traversée du désert, peut annoncer des prévisions optimistes. A l'actif de la magistrate socialiste, il faut également rappeler la remise en ordre d'une administration fiscale en piteux état, preuve, s'il en fallait encore, que les majorités bourgeoises plaident plus facilement la rigueur gestionnaire qu'elles ne la pratiquent.

Reste que le projet de budget pour 2001 dégage un solde positif extrêmement modeste – 18 millions de francs sur 5,756 milliards. Et la dette se monte encore à plus de 9 milliards, dont presque 4 milliards imputables

aux déficits cumulés du budget de fonctionnement durant les années quatre-vingt-dix. Au total, la charge de cette dette coûte actuellement 360 millions par an au canton. Avec la hausse des taux d'intérêt, cette charge va croître encore, diminuant d'autant la liberté de manœuvre de l'Etat.

## **Le canton n'a pas engagé sa réforme de l'administration**

Dans cette situation, on est surpris de voir exploser le budget d'investissement (+29,5%). D'autant plus qu'avec la reprise économique, l'Etat, s'il veut jouer son rôle de régulateur de l'économie, se doit de modérer ses appétits en infrastructures et de garder des moyens pour les périodes de moindre prospérité.

Par ailleurs, le canton n'a toujours pas mené à bien sa réforme de l'administration. Nous ne faisons pas ici référence à la qualité des fonctionnaires, mais à des structures inadaptées à une

gestion efficace et efficiente. A cet égard, Genève dispose encore d'un potentiel substantiel d'économies.

## **D'abord alléger le poids de la dette**

Certes la récente étude comparative de la situation financière des cantons, réalisée par l'Institut des hautes études en administration publique à Lausanne, a mis du baume sur le cœur des autorités genevoises. Mais ces résultats valent pour 1999. Si l'image du canton du bout du lac, trop longtemps le mauvais élève de la classe, s'en trouve revalorisée, elle pourrait rapidement se dégrader au gré d'une conjoncture économique moins favorable. D'où l'impérieuse nécessité d'alléger rapidement le poids de la dette, un boulet susceptible de faire couler les finances cantonales aussi rapidement qu'elles ont réussi à mettre la tête hors de l'eau. *jd*